

Conseil d'école élémentaire du 12 avril 2013, et réunion suivante (commission extramunicipale)

## Notes de l'Association des Parents d'Elèves (APE)

Présents au conseil d'école élémentaire:

- l'équipe enseignante,
- les représentants de la mairie (M. le premier adjoint et élus commission écoles),
- le Délégué Départemental de l'Education Nationale,
- les représentants des parents (I.Etchevers, A.Giordanengo, A.Letoublon, E.Licken, N.Mey, F.Raymond-Ferraro, R.Smedebol, M.Vocale)

Ont rejoint l'assemblée pour la deuxième partie de la réunion (commission extramunicipale):

- la direction du service périscolaire,
- les représentants de l'équipe enseignante maternelle et des parents d'élèves en maternelle.

### A. Points à l'ordre du jour du conseil d'élémentaire "hors commission extramunicipale"

L'assemblée a d'abord traité les sujets suivants:

- Effectifs prévus pour la rentrée, et probable suppression d'une classe dans l'école
- Modification du rythme scolaire à la rentrée 2014
- Bilan des sorties hiver et activités en cours
- Classe transplantée
- Stage de remise à niveau
- Exercices d'évacuation
- Travaux dans l'école
- Questions des parents (hors sujets périscolaires)

Conformément à la décision prise pendant le conseil du [2012-03-20](#), les informations sur ces points seront diffusées par le compte rendu de l'école, qui ne contiendra pas nécessairement les notes relatives aux sujets périscolaires, lesquelles font donc l'objet de ces notes séparées.

La question des parents pour les sujets strictement scolaires était la suivante:

#### 1. Quelle est la position des Petites Maisons au sujet des devoirs écrits?

- Nous ne savons pas que répondre aux parents qui questionnent la légitimité des devoirs écrits que leurs enfants reçoivent parfois à faire à la maison, alors que d'autres parents semblent en demander.
- Que disent les textes de loi au sujet des devoirs écrits, obligatoires et/ou facultatifs?
- Quelle est la quantité des devoirs écrits aux Petites Maisons, et quelle est la position de l'école à ce sujet?

#### Réponse:

- L'équipe enseignante explique que les textes de loi à ce sujet ne sont pas clairs, et qu'il n'y a pas d'interdiction légale clairement en vigueur sur les devoirs écrits.
- L'école fournira des pointeurs plus précis sur les textes auxquels ils font référence.

## B. Commission extramunicipale pouvant toucher aussi à des sujets périscolaires

L'assemblée, se transformant en commission extramunicipale avec l'arrivée des participants additionnels listés dans l'entête de ce compte rendu, a poursuivi la réunion en traitant à la fois des sujets périscolaires et aussi la finalisation du questionnaire pour le sondage des parents sur les rythmes scolaires 2014.

Plus précisément:

- le questionnaire sur les rythmes scolaires sera accessible par les parents du 15 avril au 12 mai ([en ligne](#) ou en format papier);
- les réponses aux questions des parents délégués pour la maternelle feront l'objet des comptes rendus pour la maternelle;
- les réponses aux questions des parents délégués pour l'élémentaire sont décrites ci-dessous.

### 2. Garage à vélos

- Le vélo est une attitude de transport saine, écologique, et réduisant les encombrements devant l'école.
- Pourrions-nous encourager et faciliter cette attitude avec un garage à vélo en proximité de l'école?

**Réponse:**

- C'est un projet auquel la mairie est en principe favorable, et qui sera considéré dans le contexte du nouveau plan local de déplacement actuellement à l'étude.
- Il pourrait se révéler utile effectuer un sondage des parents pour estimer l'utilisation et aider à quantifier le nombre de places nécessaires.

### 3. Longueur des études dirigées après les cours

- Les réflexions sur les rythmes scolaires suggèrent qu'après une journée de 6 heures solides de cours les enfants ressentent une fatigue considérable, qui limite leurs possibilités d'ultérieure concentration.
- Les enseignants semblent suggérer que la durée appropriée pour les devoirs à la maison est d'environ 30 minutes. En général, avant cet effort ultérieur, les enfants profitent de la pause intrinsèque au changement de contexte entre l'école et la maison.
- En vue de ces considérations, les 45 minutes d'études avant la garderie ne sont-ils pas trop longs?

**Réponse:**

- L'heure d'études commençant par 15 minutes de récréation, ils restent effectivement 45 minutes de travail, mais il ne s'agit pas d'un travail de la même intensité qu'un travail individuel, car il y a du temps d'attente, et les enfants qui finissent tôt leur travail peuvent s'occuper en silence avec des dessins / lectures.
- Il est tout à fait possible, pour les parents qui le désirent, de passer pour prendre les enfants avant la fin des études dirigées.

### 4. Lavage des mains

- Les parents ont remarqué que les robinets en dehors de la cantine sont sans eau, et qu'il arrive que les enfants ne se lavent pas les mains avant les repas.

- Est-il possible de veiller à que les enfants se lavent toujours les mains avant les repas?

**Réponse:**

- La période des gelées arrivant à son terme, la mairie s'assurera que les robinets extérieurs soient normalement fonctionnels.
- Les enfants seront de toute façon encouragés à se laver les mains avant les repas. Les familles aussi sont encouragées à expliquer ce besoin aux enfants.